

## x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/45c43b78-8f37-46dc-8f28-0f293beb1b84](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/45c43b78-8f37-46dc-8f28-0f293beb1b84)

---

---

## ns générales

eiro, Cassandra

**émoire** : MORVAN PATRICK

iversité Panthéon-Assas - Master Criminologie

on : 30-09-2015

l'article 35 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 est venu consacrer un droit pour les personnes détenues « au maintien des es membres de leur famille ». Le principe ainsi posé soulève des interrogations diverses : qu'entend la loi pénitentiaire par "membre A qui a été confiée la mission d'assurer le respect d'un tel droit ? Ce droit est-il absolu ou souffre-t-il de limitations ? Quels moyens vre pour assurer son effectivité ? Au fond, prison et vie privée sont-ils conciliables ? Ce mémoire a pour ambition de proposer des questions, en se focalisant plus particulièrement sur l'étude des pratiques du Centre pénitentiaire de Fresnes en la matière.

is : administration pénitentiaire, liens familiaux, intimité, sexualité, permis de visite, parloirs, correspondance, téléphone, permission: rs de prison

---

---

## ns techniques

tion

nent PDF

---

---

## ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-7602

urce : Ressource documentaire

---

---